

PEP GRAND OISE Pôle sensoriel	SAIDV	Date
	Réunion du Conseil de Vie Sociale (CVS)	15/10/2025
		Page 1/5

Lieu	Horaires
Présentiel ou visioconférence	De 15h30 à 17h00

Participants (nom, fonction)

Présents	Absences excusées
- Mme ALALI Fatma, représentante des jeunes et présidente du CVS - M. GURCAN Ramazan, représentant des jeunes et vice-président du CVS - Mme VOIRY, représentante titulaire des professionnelles - Mme LAGADEC, représentante suppléante des professionnelles - M. LALLART, responsable SAIDV	- Mme TISSIER, représentante des familles - Mme HASBROUCK, représentante des familles - Mme NEDELEC Solenn, représentante des jeunes en service de suite - Mme RAYER, intervenante pair-aidance - M. BAYARD, directeur de transition du pôle sensoriel - M. CARON, représentant PEP Grand Oise - Mme POILLY, représentante des familles - M. BAYARD, directeur de transition du pôle Sensoriel

Objectifs de la réunion

1. Mouvements du personnel.

2. Faits marquants depuis le dernier CVS : Fête de l'été, retour sur le séjour effectué en juillet, activités, évènements indésirables.

3. Consultation sur le règlement de fonctionnement (version FALC créée).

4. Information sur le livret accueil jeune (version FALC créée).

5. Modalités et élections du CVS en 2025/2026.

6. Questions diverses.

1. Mouvements du personnel

✓ Arrivées

- **Lydia ELBOUR** : Enseignante, 10h/semaine depuis le 29 août.
- **Christophe BAYARD** : Directeur de transition, présent 4 jours/semaine jusqu'à fin décembre.

✗ Départs

- **Maëva DUCROT** : Enseignante, partie le 4 juillet.
- **Muriel DEBRUYNE** : Directrice, départ à la retraite le 31 octobre.

Changements de temps de travail

- **Isabelle DAVID-LECAT** : Psychologue, baisse temporaire à 50%.
- **Céline HORCHMAN** : Psychomotricienne, stabilisée à 90%.
- **Alexia LAMBERMONT** : Ergothérapeute, retour à temps plein.
- **Soizic VOIRY** : Ergothérapeute, passe à 80% jusqu'à fin décembre.
- **Fanny SARRAZIN-KLAMBER** : Assistante sociale, augmente à 75% jusqu'à fin 2025.

Postes vacants

- Orthoptiste : 60%
- Ophtalmologue : 15%
- Pédiatre : 5%

Recrutements en cours

- Orthoptiste (60%)
- Médecin (20%)

Organigramme 2026

- Transformation : 10% d'orthoptie vers ergothérapie.
- Maintien d'un poste psychomotricien vacant (10%) pour reprise ou recrutement.
- Réflexion globale sur les besoins du service : coordination, éducatif, médical, etc.

2. Faits marquants depuis le dernier CVS : Fête de l'été, retour sur le séjour effectué en juillet, activités, évènements indésirables

Fête de l'été du 27/06/2024 :

Dans le parc d'Agnetz, situé derrière la mairie, une petite centaine de personnes était réunie le 27 juin dernier pour la traditionnelle fête de l'été du SAIDV. Cette année, les jeunes admis et sortis (service de suite), leurs familles, les partenaires, les professionnels, leurs familles et enfants respectifs, étaient conviés. Sur place, 7 stands les attendaient : buvette, château gonflable, présentation d'un livre tactile créé en atelier au SAIDV, capoeira, chasse au trésor, médiation animale et maestro (outil sensoriel et musical adapté à tous les profils accompagnés). Cette fête était aussi l'occasion de féliciter Fatma ALALI, 14 ans, jeune accompagnée par le service, qui a fini première lauréate du concours du dernier Poinçon Magique. En plus d'un trophée, un chèque de 300 euros, décerné par l'Association Valentin Haüy, lui a été remis. « Quant au SAIDV, il lui a offert une carte cadeau multi-enseignes de 100 euros, et trois d'un montant de 20 euros pour les autres jeunes participant au concours, à savoir Oumar, Aaron et Amina. Encore bravo à eux ! ».

Evènements indésirables :

3 évènements indésirables (perte d'information, AT-effort physique et absence imprévue salariée) traités depuis le dernier CVS. Analyse et mise en place de mesures correctives.

3. Consultation sur le règlement de fonctionnement

C'est le document qui fixe les **règles à respecter** dans le service :

- Il explique **les droits et devoirs** des jeunes accompagnés et de leurs familles.
- Il précise **les conditions d'admission**, les **modalités d'accompagnement**, les **règles de vie**, les **transports**, et les **sanctions** en cas de non-respect.
- Il garantit un cadre **sécurisé, équitable et bienveillant** pour tous.

Règlement de fonctionnement du SAIDV - Version FALC

C'est quoi le SAIDV ?

Le SAIDV est un service qui aide les jeunes avec une déficience visuelle. Il les accompagne à l'école, à la maison et dans la vie quotidienne.

Qui peut venir ?

Les enfants et les jeunes jusqu'à 20 ans, avec une déficience visuelle, sur décision de la MDPH.

Où ça se passe ?

Les professionnels peuvent venir à l'école, à la maison ou dans les locaux du SAIDV.

Qu'est-ce qu'on fait ?

On aide pour les cours, pour se déplacer, pour être plus autonome. On parle aussi avec les familles.

Comment ça marche ?

Chaque jeune a un projet personnalisé. Il y a des rendez-vous à respecter. Les absences doivent être prévenues.

Les transports

Les familles, les taxis ou les professionnels peuvent accompagner le jeune.

Les règles à suivre

Respect des autres, pas de violence, pas d'objets dangereux. Si les règles ne sont pas respectées, il peut y avoir des sanctions.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Les jeunes peuvent donner leur avis et proposer des idées pour améliorer le service.

En cas d'urgence

Des numéros sont disponibles pour appeler en cas de danger ou de problème.

4. Information sur le livret accueil jeune

C'est un guide pour **mieux comprendre le SAIDV** :

- Il présente **le service**, ses **missions**, son **organisation** et **l'équipe**.
- Il détaille **l'accompagnement proposé**, les **activités**, le **parcours du jeune**, et les **droits des familles**.
- Il informe sur **les partenaires**, les **numéros utiles**, et les **moyens de participation** comme le **Conseil de la Vie Sociale**.

Livret d'accueil jeune du SAIDV - Version FALC

Qui sommes-nous ?

Le SAIDV est un service qui aide les jeunes avec une déficience visuelle. Il intervient à l'école, à la maison et dans la vie quotidienne.

Qui est accompagné ?

Les enfants et jeunes jusqu'à 20 ans avec des problèmes de vue peuvent être accompagnés.

Nos objectifs

Aider les jeunes à vivre mieux, aller à l'école, être plus autonomes et s'intégrer dans la société.

L'équipe

Des professionnels comme des éducateurs, psychologues, enseignants, ergothérapeutes, etc. sont là pour vous aider.

Où ça se passe ?

Les accompagnements ont lieu à l'école, à la maison, dans les locaux du SAIDV ou ailleurs selon les besoins.

Comment ça marche ?

Un projet est fait pour chaque jeune. Il faut respecter les rendez-vous et prévenir en cas d'absence.

Les transports

Les déplacements peuvent être faits par les familles, des taxis ou les professionnels du SAIDV.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Les jeunes peuvent donner leur avis et proposer des idées pour améliorer le service.

Vos droits

Vous avez droit au respect, à la confidentialité et à la protection contre la maltraitance.

En cas d'urgence

Des numéros comme le 119 ou le 114 sont là pour vous aider en cas de problème.

La vie au SAIDV

Des fêtes et des activités sont organisées pour se retrouver et partager de bons moments.

Vos idées comptent

Vous pouvez faire des suggestions ou des réclamations pour améliorer le service.

5. Modalités et élections du CVS en 2025/2026.

[Le Conseil de la Vie Sociale, c'est quoi ? \[Motion design\]](#)

Les membres du CVS présents valident les modifications apportées au règlement du CVS soit :

- 3 réunions annuelles dont 1 entièrement dédiée aux personnes accompagnées.
- Répartition des rencontres à intervalle régulier durant les petites vacances scolaires.
- Le prochain CVS sera élu pour la période 2027/2030.

6. Questions diverses

La Présidente et le Vice-Président du CVS évoquent le départ à la retraite de Mme VERDALLE Isabelle, secrétaire de direction. Ils souhaitent lui témoigner leur sympathie et reconnaissance via la construction d'une vidéo qui serait diffusée lors de la fête de l'hiver. Ce film intégrerait plusieurs témoignages de jeunes accompagnés par le service par le passé.

Ils s'interrogent également quant au devenir de son poste et de son remplacement par la suite. Mme VERDALLE Isabelle est actuellement en retraite progressive (0,65 ETP) et ce volume horaire ne semble plus justifié au regard de la charge de travail (automatisation de certaines tâches et activité désormais suivie via IMAGO). Les échanges avec la salariée vont en ce sens.

Les besoins identifiés se concentrent principalement sur :

- ☐ Gestion comptable.
- ☐ Tâches RH ponctuelles.
- ☐ Support administratif.
- ☐ Polyvalence autour du logiciel IMAGO.

Certaines missions seront reprises en interne :

- ☐ Gestion de la caisse de fonctionnement reprise par le Responsable.
- ☐ Formation reprise par l'Assistante du Pôle Sensoriel.
- ☐ Tâches comptables assurées en relais par la comptable du SAIDV.

Projections pour l'année prochaine :

- ☐ Mise en place d'un cumul emploi/retraite intégral sur un temps partiel (0,20 à 0.30 ETP soit environ 8h/semaine) le mercredi jusqu'en juillet 2026.

Objectifs visés :

- ☐ Assurer la continuité du service.
- ☐ Évaluer la pertinence du volume horaire avant décision définitive.
- ☐ Test de 6 mois, avec point d'étape en mars/avril 2026.
- ☐ Transformer les ETP ainsi laissés vacants pour créer/compléter un poste à l'organigramme du SAIDV et dont les besoins ont été identifiés au préalable.

Plusieurs possibilités à envisager après cette période transitoire :

1. Recrutement d'un(e) salarié(e) dédié(e) entre 0.20 et 0.30 ETP avec temps de tuilage.
 2. Complément de temps d'un(e) salarié(e) déjà en poste dans l'association.
 3. Mutualisation possible dans le cadre de la transformation du Pôle Sensoriel.
- Il avait été évoqué précédemment une mutualisation d'un poste administratif avec le SIAM 95 ; pertinent mais à étudier car ARS différentes.
3. Recours à une prestation extérieure.

Fait le 15 octobre 2025 à AGNETZ

Mme ALALI
Présidente du CVS